



Coiffeurs

Fiche à destination des employeurs

Face à cette épidémie, l'AHI 33 vous accompagne en vous apportant toute l'aide utile pour répondre à vos obligations et protéger au mieux vos salariés.

Les salons de coiffure font partie des établissements recevant du public (ERP). Cette activité ne permet pas la distanciation nécessaire à la non-propagation du virus. A cette impossibilité de distanciation s'ajoute la possibilité d'un afflux important de clients au moment du déconfinement.

Mesures générales

Équipements de protection individuelle

- > Le port du masque est obligatoire pour les salariés et les clients. Mettre à disposition des salariés des visières ou lunettes de protection. Les visières ne sont pas une alternative au port du masque mais une protection supplémentaire.

Pour plus d'informations, consulter la fiche de prévention « Masques de protection respiratoire » réalisée par l'AHI33

 Cliquez ici pour accéder à la page

- > Fournir/demander aux salariés d'avoir une tenue spécifique pour le travail (blouse) à ne pas ramener au domicile et, si possible, en assurer l'entretien sur place (sinon donner aux salariés les règles de transport et d'entretien à domicile).
- > Il est possible de mettre à la disposition des salariés des blouses jetables à jeter entre chaque client.



Hygiène générale

- > Demander aux salariés de s'attacher les cheveux, de retirer leurs bijoux...
- > Renforcer le nettoyage de l'ensemble des surfaces de contact avec les nettoyants détergents classiques (vestiaires, sanitaires, chaises, poignées, robinetteries, fauteuils, instruments de travail...) ainsi que les séparateurs plexiglas et les visières de protection si utilisés.
- > Mettre à la disposition des salariés des lingettes désinfectantes et du gel hydroalcoolique.
- > Demander aux salariés de se laver les mains ou de se les frictionner avec du gel hydroalcoolique avant et après la prise de poste, les pauses, le passage aux sanitaires, les accès au vestiaire...
- > Assurer une désinfection du matériel et du poste de travail entre chaque client.
- > Établir une procédure sur la gestion des serviettes et peignoirs :
 - Stocker les serviettes et peignoirs utilisés dans un contenant étanche.
 - Demander aux clients de déposer les serviettes et peignoirs utilisés dans le contenant dédié.
 - Se laver les mains (salariés et clients) après tout contact avec le linge utilisé.
 - S'équiper (blouse/masque...) pour le transfert du linge dans la machine à laver.
- > Aérer régulièrement les locaux (possibilité de laisser les portes ouvertes).
- > Mettre à la disposition des salariés des poubelles à ouverture sans contact, équipées de sacs plastiques.
- > Évacuation des déchets :
 - Gants, masques, blouses jetables et mouchoirs doivent être évacués dans les ordures ménagères.
 - L'évacuation des déchets devra être effectuée par une personne équipée de moyens de protection (masque, blouse, gants...).





Vestiaires

- > Limiter le nombre de salariés dans le vestiaire en simultané.
- > Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville.
- > Les vestiaires (casiers) sont à usage individuel et font l'objet de nettoyage journalier avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2.



Équipements sociaux

- > Limiter l'accès simultané aux locaux communs (salle de réunion, lieux de pause...) :
 - déterminer un nombre de personnes admissible (au moins 4 m² par personne),
 - si possible garder les portes ouvertes,
 - mettre en place un indicateur ou vérifier le taux d'occupation de la pièce avant d'entrer,
 - afficher les règles à l'entrée.
- > Favoriser les pauses à l'extérieur.
- > Décaler les heures de pauses des salariés afin d'éviter la promiscuité.



Information des salariés

- > Ouvrir les portes si possible pour éviter les contacts des mains avec les surfaces (poignées, etc.).
- > Informer les salariés des nouvelles modalités de travail : organisation, horaires d'ouverture, mesures de prévention collectives et individuelles, procédure d'entretien du linge...

Prise de rendez-vous / accueil du client



> Afficher les mesures barrières, les nouveaux horaires, la nouvelle organisation, les consignes d'hygiène à l'entrée du salon.

> Respecter les gestes barrières : ne pas serrer la main du client, éviter les embrassades.



> Limiter le nombre de personnes dans le salon. Fonctionner, si possible, uniquement sur rendez-vous. (Prendre un numéro de téléphone pour appeler le client si retard.)

> Réserver l'accès du salon aux clients : éviter les accompagnateurs.

> Possibilité d'élargir les plages horaires d'accueil des clients et le nombre de jours d'ouverture.

> Limiter les déplacements des clients au sein du salon.

> Informer le client du port obligatoire du masque et s'assurer qu'il soit porté. (lors de la prise de rendez-vous/ par affichage).

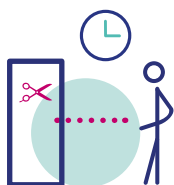
> Demander aux clients de se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique (mis à disposition à l'entrée/à l'accueil).

> Ne pas proposer de boissons aux clients.

> Ne pas proposer la mise au vestiaire des effets personnels ou fournir des housses plastiques (type pressing) pour y ranger et protéger les vêtements de chaque client.

> Possibilité de mettre à disposition des serviettes et peignoirs à usage unique/blouses jetables.

> Demander aux clients de prendre et de mettre leur peignoir eux-mêmes.



Si attente :

> Si possible, faire attendre le client dehors et ne pas proposer d'accès à la salle d'attente.

> Sinon :

• Espacer les sièges des clients.

• Enlever les magazines et autres documents généralement mis à disposition.

• Assurer une désinfection régulière des sièges et des surfaces.

Shampooing



> Respecter les mesures de protection déjà existantes (port de gants...).

> Appliquer les mesures de distanciation en fonction de l'organisation du salon. Par exemple : utiliser un bac sur deux, alterner l'utilisation des bacs... Sinon, mettre des séparateurs en plexiglas entre chaque bac.

Coupe / Technique



- > Utiliser un poste de travail sur deux afin de respecter la distanciation entre les salariés et les clients.
- > Respecter les mesures de protection déjà existantes (port de gants, masques...).
- > Si possible, attribuer à chaque salarié du matériel de coupe et de séchage.
- > Éviter d'utiliser le blaireau pour nettoyer le visage du client après la coupe.

Activité Barbier



- > Du fait de la proximité avec le client, cette activité ne devrait être réalisée qu'avec des moyens de protection individuelle renforcés (blouse, masque, visière de protection).

Encaissement



- > Vente de produits : les produits ne doivent être manipulés que par le personnel.
- > Organiser un espace de paiement permettant d'assurer la distance d'1 mètre avec le client.
- > Si besoin, faire respecter les distances entre les clients.
- > Favoriser les paiements en CB/sans contact.
- > Mettre à disposition des lingettes et du gel hydroalcoolique pour les salariés et les clients.
- > Nettoyer la zone de caisse et les éléments manipulés (pinpad CB, stylo...) après chaque client.

Gestion des livraisons (matériel, produits, linge...)



- > Limiter au maximum la présence des intervenants extérieurs dans le salon.
- > Définir une zone dédiée au stockage/déconditionnement des produits.
- > Se laver les mains après le déconditionnement et le rangement des produits.

Coiffure à domicile



- > Prévoir un temps suffisant entre deux prises de rendez-vous pour assurer les mesures d'hygiène nécessaires.
- > Lors de la prise de rendez-vous, s'assurer de l'absence de personnes contaminées au domicile du client.
- > Se doter d'équipements de protection et de moyens d'hygiène (masque, visière, blouse, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes...).
- > Procéder à un lavage de mains en arrivant chez le client et en repartant.
- > Demander de limiter le nombre de personnes présentes dans la pièce pendant la prestation.
- > Demander au client de fournir peignoirs et serviettes ou proposer des peignoirs/serviettes jetables et les jeter chez le client à la fin de la prestation.
- > Désinfecter le matériel utilisé entre chaque client.
- > Changer de blouse entre chaque client. Mettre les blouses utilisées dans un sac étanche jusqu'au retour au domicile.

Retour au domicile



- > Se déshabiller directement, isoler les vêtements, mettre les vêtements à laver.
- > Appliquer de la crème sur les mains.



Pensez aussi aux risques psychosociaux

> **Un sentiment d'insécurité** lié à la peur d'être contaminés ou de contaminer les clients. De même, les clients peuvent être inquiets d'être infectés lors de leur venue au salon ou lors de l'intervention à domicile du coiffeur.

La présence d'équipements de protection en quantité suffisante et une information claire peuvent permettre de limiter cette peur.

> **Un risque d'augmentation de la charge de travail** lié à une demande très forte de la part des clients, au temps passé (coupes et tâches techniques plus longues du fait de l'espacement), au respect renforcé des règles d'hygiène ainsi qu'à l'absence possible de personnel (garde d'enfant, personnes fragiles...).

> Des inquiétudes sur l'impact possible de l'élargissement des plages d'ouvertures (horaires/jours) sur la fatigue des salariés et sur la pérennité de l'emploi.

Pensez à mettre à jour votre Document Unique

Identifiez les situations de travail pouvant exposer vos salariés à la transmission du virus sur votre lieu de travail afin de mettre en place les mesures de prévention adaptées.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter l'AH133 par mail : info.peren@ahi33.org

Vous pouvez également consulter le guide « **Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** » réalisé par l'AH1 33.



Cliquez ici pour accéder au guide « **Mise à jour du DUERP** »

Questions, conseils : contactez-nous

Les équipes de l'AH1 33 restent mobilisées pour vous accompagner



par téléphone ou par mail
auprès de votre centre habituel